Sourate N° 77 : Al-Mursalât - Les Envoyés

(mecquoise, nombre de versets : 50, ordre chronologique : 33)

سُورَةُ الْمُرْسَلَاتِ

Sa révélation et sa récitation lors de la prière du coucher de soleil (al-maghrib)

'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte que cette sourate fut révélée tandis que les compagnons étaient avec le Messager d'Allah ﷺ dans une grotte de Minâ. Le Prophète ﷺ la récita si bien que 'Abdu-l-Lâh l'apprit de sa bouche. Il venait d'en achever la récitation lorsqu'un serpent se jeta sur eux. Le Prophète ﷺ s'écria : « **Tuez-le !** » Mais ils ne parvinrent pas à l'attraper et il s'échappa. Le Prophète ﷺ dit alors : « **Il a été préservé de votre mal tout comme vous avez été préservés du sien !** »[1182]

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que sa mère (Umm Al-Fadl) a entendu le Prophète ﷺ réciter cette sourate lors de la prière du coucher de soleil.[1183]

Il rapporte aussi qu'entendant son fils réciter cette sourate, elle lui dit : « Ô mon fils, en t'entendant réciter cette sourate, je me souviens qu'elle est la dernière que j'entendis du Prophète ﷺ, qui la récita lors de la prière du coucher de soleil. »[1184]

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

﴿ وَالْمُرْسَلَاتِ عُرْفًا ﴿١﴾ فَالْعَاصِفَاتِ عَصْفًا ﴿٢﴾ وَالنَّاشِرَاتِ نَشْرًا ﴿٣﴾ فَالْفَارِقَاتِ فَرْقًا ﴿٤﴾ فَالْمُلْقِيَاتِ
ذِكْرًا ﴿٥﴾ عُذْرًا أَوْ نُذْرًا ﴿٦﴾ إِنَّمَا تُوعَدُونَ لَوَاقِعٌ ﴿٧﴾ فَإِذَا النُّجُومُ طُمِسَتْ ﴿٨﴾ وَإِذَا السَّمَاءُ فُرِجَتْ
﴿٩﴾ وَإِذَا الْجِبَالُ نُسِفَتْ ﴿١٠﴾ وَإِذَا الرُّسُلُ أُقِّتَتْ ﴿١١﴾ لِأَيِّ يَوْمٍ أُجِّلَتْ ﴿١٢﴾ لِيَوْمِ الْفَصْلِ ﴿١٣﴾ وَمَا
أَدْرَاكَ مَا يَوْمُ الْفَصْلِ ﴿١٤﴾ وَيْلٌ يَوْمَئِذٍ لِلْمُكَذِّبِينَ ﴿١٥﴾ ﴾

1182 *Fath Al-Bârî* (4/42), Muslim (4/1755).

1183 Ahmad (6/338).

1184 *Al-Muwattâ'* (1/78), *Fath Al-Bârî* (2/287), Muslim (1/338), d'après le récit de Mâlik.

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

﴿ (1). Par ceux qu'on envoie en rafales, (2). qui soufflent en tempête, (3). et qui dispersent largement [dans toutes les directions] ! (4). Par ceux qui séparent nettement [le bien et le mal], (5). et lancent un rappel (6). en guise d'excuse ou d'avertissement ! (7). Ce qui vous est promis est inéluctable. (8). Quand donc les étoiles seront effacées, (9). que le ciel sera fendu, (10). que les montagnes seront pulvérisées, (11). et que le moment [de comparaître] pour les Messagers aura été fixé ! (12). A quel jour tout cela a-t-il été renvoyé ? (13). Au Jour de la Décision ! (14). Et qui te dira ce qu'est le Jour de la Décision ? (15). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! ﴾

Les serments divins au sujet de la résurrection (V1-7)

﴿ **Par ceux qu'on envoie en rafales** ﴾, à savoir les anges, selon Abû Hurayra ﷺ, Masrûq, Mujâhid, As-Suddî, et Ar-Rabî' Ibn Anas, entre autres.

Abû Sâlih indique, d'après une version, qu'il s'agit des Messagers.

Quant à Abû Al-'Ubaydayn, il affirme avoir interrogé Ibn Mas'ûd ﷺ à ce sujet et celui-ci lui répondit qu'il s'agissait des vents, qui sont aussi ceux ﴿ **qui soufflent en tempête** ﴾ et ﴿ **qui dispersent largement [dans toutes les directions] !** ﴾ Ibn 'Abbâs ﷺ, Mujâhid et Qatâda sont du même avis.[1185]

Ibn Jarîr indique aussi que ﴿ **ceux qui soufflent en tempête** ﴾ sont les vents. Quant à ﴿ **ceux qui dispersent largement** ﴾, il indique qu'il peut s'agir des vents ou des anges. Or, il semble que ce verset soit similaire au suivant :

﴿ وَأَرْسَلْنَا ٱلرِّيَـٰحَ لَوَٰقِحَ ﴾

﴿ **Et Nous envoyons les vents fécondants (...).** ﴾[1186]

﴿ **Par ceux qui séparent nettement [le bien et le mal], et lancent un rappel en guise d'excuse ou d'avertissement !** ﴾ Tous les exégètes s'accordent à dire que ces versets désignent les anges[1187], qui descendent vers les Messagers sur ordre d'Allah, afin de permettre aux hommes de distinguer le vrai du faux, le bien du mal, la guidée de l'égarement, le licite de l'illicite. Ils avertissent les hommes afin de ne leur laisser aucune excuse, et les mettent en garde contre le châtiment divin s'ils venaient à se détourner du droit chemin.

[1185] At-Tabarî (24/123, 126).
[1186] S15 V22. Voir aussi S7 V57.
[1187] At-Tabarî (24/128, 129).

﴿ **Ce qui vous est promis est inéluctable.** ﴾ Tel est l'objet du serment divin : ce qui a été promis se produira sans le moindre doute, à savoir l'Heure, le soufflement dans la Trompe, la résurrection, le rassemblement, le jugement et la rétribution.

Ce qui se produira au Jour de la Résurrection (V8-15)

﴿ **Quand donc les étoiles seront effacées** ﴾, les étoiles perdront leur lumière, comme il est dit ailleurs :

﴿ وَإِذَا ٱلنُّجُومُ ٱنكَدَرَتْ ﴿٢﴾ ﴾

﴿ **Et que les étoiles deviendront ternes…** ﴾ [1188]

﴿ **Que le ciel sera fendu** ﴾, il s'affaissera, et ﴿ **que les montagnes seront pulvérisées** ﴾, elles disparaîtront totalement, sans laisser de traces, comme Allah le dit ailleurs :

﴿ وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلْجِبَالِ فَقُلْ يَنسِفُهَا رَبِّى نَسْفًا ﴿١٠٥﴾ ﴾

﴿ **Et ils t'interrogent au sujet des montagnes. Dis : « Mon Seigneur les dispersera comme la poussière… »** ﴾ [1189]

﴿ **Et que le moment [de comparaître] pour les Messagers aura été fixé !** ﴾ Les Messagers auront été réunis, selon Ibn 'Abbâs ﷺ. Ibn Zayd cite d'ailleurs le verset suivant :

﴿ ۞ يَوْمَ يَجْمَعُ ٱللَّهُ ٱلرُّسُلَ ﴾

﴿ **Le jour où Allah rassemblera les Messagers (…).** ﴾ [1190]

Quant à Ath-Thawrî[1191], il rapporte d'après Mansûr, d'après Ibrâhîm, que le verset signifie que le rendez-vous des Messagers aura été déterminé, comme Allah le dit ailleurs :

﴿ وَأَشْرَقَتِ ٱلْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ ٱلْكِتَٰبُ وَجِاْىٓءَ بِٱلنَّبِيِّـۧنَ وَٱلشُّهَدَآءِ وَقُضِىَ بَيْنَهُم بِٱلْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٦٩﴾ ﴾

[1188] S81 V2. Voir aussi S82 V2.
[1189] S20 V105. Voir aussi S18 V47.
[1190] S5 V109. At-Tabarî (24/130).
[1191] At-Tabarî (24/130).

﴿ Et la Terre resplendira de la lumière de son Seigneur, le Livre sera déposé et on fera venir les Prophètes et les témoins, on décidera parmi eux en toute équité et ils ne seront point lésés. ﴾ [1192]

Mujâhid est d'avis que le verset signifie : « et que le terme des Messagers aura été ajourné. » Et Allah est le plus savant.

﴿ A quel jour tout cela a-t-il été renvoyé ? ﴾ A quel jour aura été reporté le terme des Messagers ? Quand l'Heure sonnera-t-elle ? **﴿ Au Jour de la Décision ! Et qui te dira ce qu'est le Jour de la Décision ? Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! ﴾** Ils auront à subir le châtiment divin !

Allah dit à propos de ce jour :

﴿ فَلَا تَحْسَبَنَّ ٱللَّهَ مُخْلِفَ وَعْدِهِۦ رُسُلَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ ذُو ٱنتِقَامٍ ﴿٤٧﴾ يَوْمَ تُبَدَّلُ ٱلْأَرْضُ غَيْرَ ٱلْأَرْضِ وَٱلسَّمَٰوَٰتُ ۖ وَبَرَزُوا۟ لِلَّهِ ٱلْوَٰحِدِ ٱلْقَهَّارِ ﴿٤٨﴾ ﴾

﴿ Ne pense point qu'Allah manque à Sa promesse envers Ses Messagers. Certes Allah est Tout-Puissant et Détenteur du pouvoir de punir, au jour où la Terre sera remplacée par une autre, de même que les cieux et où [les hommes] comparaîtront devant Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême. ﴾ [1193]

﴿ أَلَمْ نُهْلِكِ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿١٦﴾ ثُمَّ نُتْبِعُهُمُ ٱلْءَاخِرِينَ ﴿١٧﴾ كَذَٰلِكَ نَفْعَلُ بِٱلْمُجْرِمِينَ ﴿١٨﴾ وَيْلٌ يَوْمَئِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿١٩﴾ أَلَمْ نَخْلُقكُّم مِّن مَّآءٍ مَّهِينٍ ﴿٢٠﴾ فَجَعَلْنَٰهُ فِى قَرَارٍ مَّكِينٍ ﴿٢١﴾ إِلَىٰ قَدَرٍ مَّعْلُومٍ ﴿٢٢﴾ فَقَدَرْنَا فَنِعْمَ ٱلْقَٰدِرُونَ ﴿٢٣﴾ وَيْلٌ يَوْمَئِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٢٤﴾ أَلَمْ نَجْعَلِ ٱلْأَرْضَ كِفَاتًا ﴿٢٥﴾ أَحْيَآءً وَأَمْوَٰتًا ﴿٢٦﴾ وَجَعَلْنَا فِيهَا رَوَٰسِىَ شَٰمِخَٰتٍ وَأَسْقَيْنَٰكُم مَّآءً فُرَاتًا ﴿٢٧﴾ وَيْلٌ يَوْمَئِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٢٨﴾ ﴾

﴿ (16). N'avons-nous pas fait périr les premières [générations] ? (17). Puis ne les avons-Nous pas fait suivre par les derniers ? (18). C'est ainsi que Nous agissons avec les criminels. (19). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! (20). Ne vous avons-Nous pas créés d'une eau vile (21). que Nous avons placée dans un reposoir sûr, (22). pour une durée connue ? (23). Nous l'avons décrété ainsi et Nous décrétons [tout] de façon parfaite. (24). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! (25). N'avons-Nous pas fait de la terre un endroit les contenant tous, (26). les vivants ainsi que les morts ? (27). Et n'y avons-Nous pas placé fermement de hautes montagnes ? Et ne vous avons-Nous pas abreuvés d'eau douce ? (28). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! ﴾

[1192] S39 V69.
[1193] S14 V47-48.

Invitation à la méditation (V16-28)

﴿ **N'avons-nous pas fait périr les premières [générations]** ﴾ ayant renié les Messagers ? ﴿ **Puis ne les avons-Nous pas fait suivre par les derniers** ﴾, parmi leurs semblables ? ﴿ **C'est ainsi que Nous agissons avec les criminels. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge !** ﴾

Puis, le Très-Haut mentionne Ses bienfaits dispensés aux créatures et, faisant le parallèle avec la première création, prouve la réalité de la résurrection : ﴿ **Ne vous avons-Nous pas créés d'une eau vile** ﴾, insignifiante face à la puissance divine ? Le Prophète ﷺ, rapportant les propos d'Allah, dit : « **Ô Fils d'Âdam ! Comment peux-tu penser que Je sois incapable alors que Je t'ai créé d'une chose semblable à cela ?** »[1194]

﴿ **Que Nous avons placée dans un reposoir sûr** ﴾, à savoir l'utérus de la femme, ﴿ **pour une durée connue** ﴾, oscillant entre six et neuf mois.

﴿ **Nous l'avons décrété ainsi et Nous décrétons [tout] de façon parfaite. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! N'avons-Nous pas fait de la terre un endroit les contenant tous, les vivants ainsi que les morts ?** ﴾ Ainsi, Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما explique que la terre est un abri pour les hommes. Ash-Sha'bî, suivi en cela par Mujâhid et Qatâda, affirme que l'intérieur de la terre est réservée aux morts et sa surface aux vivants.[1195]

﴿ **Et n'y avons-Nous pas placé fermement de hautes montagnes** ﴾, permettant à la terre de rester stable ?

﴿ **Et ne vous avons-Nous pas abreuvés d'eau douce** ﴾ et potable, qui tombe des nuages ou jaillit de terre ?

﴿ **Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge !** ﴾ Malheur à ceux qui, après avoir médité sur cette création qui témoigne de l'omnipotence du Créateur, persistent à Le renier !

﴿ ٱنطَلِقُوٓاْ إِلَىٰ مَا كُنتُم بِهِۦ تُكَذِّبُونَ ﴿٢٩﴾ ٱنطَلِقُوٓاْ إِلَىٰ ظِلٍّ ذِى ثَلَٰثِ شُعَبٍ ﴿٣٠﴾ لَّا ظَلِيلٍ وَلَا يُغْنِى
مِنَ ٱللَّهَبِ ﴿٣١﴾ إِنَّهَا تَرْمِى بِشَرَرٍ كَٱلْقَصْرِ ﴿٣٢﴾ كَأَنَّهُۥ جِمَٰلَتٌ صُفْرٌ ﴿٣٣﴾ وَيْلٌ يَوْمَئِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ
﴿٣٤﴾ هَٰذَا يَوْمُ لَا يَنطِقُونَ ﴿٣٥﴾ وَلَا يُؤْذَنُ لَهُمْ فَيَعْتَذِرُونَ ﴿٣٦﴾ وَيْلٌ يَوْمَئِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٣٧﴾ هَٰذَا يَوْمُ
ٱلْفَصْلِ جَمَعْنَٰكُمْ وَٱلْأَوَّلِينَ ﴿٣٨﴾ فَإِن كَانَ لَكُمْ كَيْدٌ فَكِيدُونِ ﴿٣٩﴾ وَيْلٌ يَوْمَئِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٤٠﴾ ﴾

[1194] Ahmad (4/210).

[1195] At-Tabarî (24/134, 135).

﴿ (29). Allez vers ce que vous traitiez alors de mensonge ! (30). Allez vers une ombre qui se propage en trois colonnes, (31). qui n'est ni ombrageuse ni capable de protéger contre la flamme, (32). car [le Feu] projette des étincelles aussi imposantes que des châteaux, (33). et qu'on prendrait pour des chameaux couleur de soufre. (34). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! (35). Ce sera le jour où ils ne [pourront] pas parler, (36). et n'auront droit de présenter aucune excuse. (37). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! (38). C'est le Jour de la Décision, où Nous vous réunirons ainsi que les anciens. (39). Si vous disposez d'une ruse, rusez donc contre Moi. (40). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! ﴾

Les mécréants seront amenés en Enfer (V29-34)

Le Très-Haut nous informe des propos qui seront dits à ceux qui reniaient la résurrection et la rétribution : ﴿ **Allez vers ce que vous traitiez alors de mensonge ! Allez vers une ombre qui se propage en trois colonnes, qui n'est ni ombrageuse ni capable de protéger contre la flamme, car [le Feu] projette des étincelles aussi imposantes que des châteaux, et qu'on prendrait pour des chameaux couleur de soufre.** ﴾ Il s'agit des flammes de l'Enfer produisant une ombre si imposante qu'elle se divise en trois colonnes de fumée. Cette ombre ne saura leur fournir ni ombre ni protection contre la chaleur de la flamme. En jailliront des étincelles aussi imposantes que des palais. Toutefois, le terme « qaṣr » (قَصْر), traduit par « châteaux », a été compris comme désignant les racines des arbres, par Ibn 'Abbâs ﷺ, Mujâhid, Qatâda et Mâlik d'après Zayd Ibn Aslam.[1196]

On les prendrait pour des ﴿ **chameaux couleur de soufre** ﴾ : deux interprétations ont été données au mot « jimâlât » (جِمَالَات). Certains, parmi lesquels Mujâhid, Al-Ḥasan, Qatâda et Aḍ-Ḍaḥḥâk, ont dit qu'il désignait des chameaux noirs. Telle est l'interprétation choisie par Ibn Jarîr. D'autres, à l'instar d'Ibn 'Abbâs, ont dit qu'il s'agissait des câbles des bateaux, qui sont rassemblés jusqu'à atteindre la taille moyenne d'un homme. Ceci a été rapporté d'Ibn Abbâs par Al-Bukhârî.

﴿ **Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge !** ﴾

[1196] Aṭ-Ṭabarî (24/138).

L'impuissance des mécréants (V35-40)

﴿ **Ce sera le jour où ils ne [pourront] pas parler, et n'auront droit de présenter aucune excuse.** ﴾ Ils ne parviendront pas à s'exprimer et d'ailleurs on ne leur en donnera pas la permission. Ils ne pourront présenter aucune excuse, car la preuve aura été établie contre eux. Allah nous décrit les étapes du Jour de la Résurrection, et Il termine en disant : ﴿ **Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge !** ﴾

﴿ **C'est le Jour de la Décision, où Nous vous réunirons ainsi que les anciens.** ﴾ Ils seront tous rassemblés en un même endroit, si bien que si quelqu'un voulait les appeler, il pourrait se faire entendre de tous.

﴿ **Si vous disposez d'une ruse, rusez donc contre Moi.** ﴾ Ce verset est une sévère menace : ainsi, si vous pensez pouvoir vous soustraire à Mon pouvoir, faites-le donc, mais nul doute que vous ne le pouvez pas. Ce verset est similaire au suivant :

﴿ يَٰمَعۡشَرَ ٱلۡجِنِّ وَٱلۡإِنسِ إِنِ ٱسۡتَطَعۡتُمۡ أَن تَنفُذُواْ مِنۡ أَقۡطَارِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ فَٱنفُذُواْۚ لَا تَنفُذُونَ إِلَّا بِسُلۡطَٰنٖ ﴿٣٣﴾ ﴾

﴿ **Ô peuple de djinns et d'hommes ! Si vous pouvez sortir du domaine des cieux et de la Terre, alors faites-le. Mais vous ne pourrez en sortir qu'à l'aide d'un pouvoir.** ﴾ [1197]

Dans un hadith, le Prophète ﷺ rapporte les propos d'Allah en disant : « **Ô Mes serviteurs ! Vous ne pourrez en aucun cas M'être utile ou Me nuire, même si vous cherchiez à le faire !** »[1198]

﴿ **Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge !** ﴾

﴿ إِنَّ ٱلۡمُتَّقِينَ فِي ظِلَٰلٖ وَعُيُونٖ ﴿٤١﴾ وَفَوَٰكِهَ مِمَّا يَشۡتَهُونَ ﴿٤٢﴾ كُلُواْ وَٱشۡرَبُواْ هَنِيٓـَٔۢا بِمَا كُنتُمۡ تَعۡمَلُونَ ﴿٤٣﴾ إِنَّا كَذَٰلِكَ نَجۡزِي ٱلۡمُحۡسِنِينَ ﴿٤٤﴾ وَيۡلٞ يَوۡمَئِذٖ لِّلۡمُكَذِّبِينَ ﴿٤٥﴾ كُلُواْ وَتَمَتَّعُواْ قَلِيلًا إِنَّكُم مُّجۡرِمُونَ ﴿٤٦﴾ وَيۡلٞ يَوۡمَئِذٖ لِّلۡمُكَذِّبِينَ ﴿٤٧﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ ٱرۡكَعُواْ لَا يَرۡكَعُونَ ﴿٤٨﴾ وَيۡلٞ يَوۡمَئِذٖ لِّلۡمُكَذِّبِينَ ﴿٤٩﴾ فَبِأَيِّ حَدِيثِۭ بَعۡدَهُۥ يُؤۡمِنُونَ ﴿٥٠﴾ ﴾

[1197] S55 V33. Voir aussi S11 V57.

[1198] Muslim (4/1994).

﴿ (41). Les pieux seront parmi des ombrages et des sources, (42). de même qu'ils auront à leur disposition des fruits selon leurs envies. (43). « Mangez et buvez en paix, à titre de récompense pour ce que vous faisiez ! » (44). C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaiteurs. (45). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! (46). « Mangez et jouissez un peu [ici-bas] ; vous êtes certes des criminels ! » (47). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! (48). Et quand on leur dit : « Inclinez-vous ! », ils ne s'inclinent pas. (49). Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! (50). Après cela, en quelle parole croiront-ils donc ? ﴾

Le sort réservé aux pieux (V41-44)

Le Très-Haut annonce aux pieux, qui sont ceux qui Lui vouent un culte exclusif, s'abstenant de Ses interdits et obéissant à Ses ordres, qu'ils disposeront, au Jour de la Résurrection, de jardins au cœur desquels coulent des sources, au contraire des réprouvés qui auront à subir les affres d'une fumée noire : ﴿ **Les pieux seront parmi des ombrages et des sources, de même qu'ils auront à leur disposition des fruits selon leurs envies. « Mangez et buvez en paix, à titre de récompense pour ce que vous faisiez ! »** ﴾ Telles sont les paroles qu'on leur adressera pour les honorer. ﴿ **C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaiteurs** ﴾, ceux qui œuvraient dans le bien.

Mise en garde à l'encontre de ceux qui renient la résurrection (V45-50)

﴿ **Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! « Mangez et jouissez un peu [ici-bas] ; vous êtes certes des criminels ! »** ﴾ Ces propos leur sont adressés à titre d'avertissement. ﴿ **Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge !** ﴾

Allah dit ailleurs :

﴿ نُمَتِّعُهُمْ قَلِيلًا ثُمَّ نَضْطَرُّهُمْ إِلَىٰ عَذَابٍ غَلِيظٍ ﴿٢٤﴾ ﴾

﴿ **Nous les laissons profiter pour peu de temps, ensuite Nous les forcerons vers un dur châtiment.** ﴾ [1199]

﴿ **Et quand on leur dit : « Inclinez-vous ! », ils ne s'inclinent pas.** ﴾ Lorsqu'il leur était ordonné d'accomplir la prière en commun, ils s'y refusaient par orgueil.

[1199] S31 V24. Voir aussi S10 V69-70.

« Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge ! Après cela, en quelle parole croiront-ils donc ? » S'ils ne croient pas au Coran, en quelle parole pourraient-ils donc croire ?

Ce verset est semblable au suivant :

﴿ فَبِأَيِّ حَدِيثٍ بَعْدَ ٱللَّهِ وَءَايَٰتِهِۦ يُؤْمِنُونَ ٦ ﴾

« (…) Alors en quelle parole croiront-ils après [la parole] d'Allah et après Ses signes ? » [1200]

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Mursalât, louange à Allah !

[1200] S45 V6.